

Lloyd Barnett, Jamaïque

Intervenant, Table Ronde : La région Caraïbes



Dr. Lloyd George Barnett est ancien président du Conseil indépendant jamaïcain pour les droits de l'homme (1998 – 2006), et de son précurseur, le Conseil de Jamaïque des droits de l'homme (1967-1978). Il est l'auteur de plusieurs publications sur les droits de l'homme et d'autres sujets d'ordre juridique. Dr. Barnett a traité plusieurs grandes affaires dans la région Caraïbe qui contestent la constitutionnalité de l'application de la peine de mort, notamment *R v. Lambert Watson* [2004] UKPC 34, [2005] 1 A.C. 472 et *R v Pratt et Morgan* [1994] 2 A.C. 1, 12, [1993] 3 W.L.R. 995, 4 All E.R. 769 (P.C. 1993) (*en banc*). Il a aussi travaillé sur plusieurs affaires sur le droit constitutionnel et les droits de l'homme, notamment *DPP v Kurt Mollison* (2003) UKPC 6, *Independent Jamaican Council for Human Rights v Syringa Marshall Burnett et al* [2005] 2 A C 356, *Hinds v AG* (1977) A.C .195.

Il été élevé à Greenwich Primary School entre 1939 et 1944, ce après quoi il a fait ses études secondaires à Calabar High School à Kingston (1945-1950). Dr. Barnett a obtenu une licence (1954), une licence de droit (1957); un master de droit (1960) et un doctorat (1966) à l'Université de Londres. Il a été admis au Barreau de Lincoln's Inn en décembre 1960.

Dr Barnett a commencé sa carrière de juriste jamaïcain en tant qu'agent administratif au Gouvernement Jamaïcain (1957-1962), il a ensuite occupé le poste de procureur de la Couronne dans les chambres du procureur général et le Bureau du directeur des poursuites pénales (1962-1967). Par la suite, il a travaillé dans un cabinet privé, où il est toujours aujourd'hui.

Au fil des ans, Dr Barnett a servi dans divers conseils et commissions, notamment : membre du Caribbean Council of Legal Education (1971 à maintenant) ; membre du Jamaican Bar Council and the Rules Committee of the Supreme Court and of the Law Committee (1958-1962). Il a aussi été Président de l'Association Jamaïcaine des Barreaux (1967) et comme en 1972, il a siégé en tant que membre du Committee on Integrity of Parliamentarians, et en 1976 en tant que Président du Advisory Council on National Security. De 1976 à 1984, et ensuite de 1984 à 1992, Dr Barnett a servi comme vice-président et président de l'Organisation of Commonwealth Caribbean Bar Associations (OCCBA). Il a également siégé en tant

que sénateur au Parlement jamaïcain de 1983 à 1989.

Entre 1991 et 1996, Dr. Barnett était Président du Council of Legal Education Law Schools' Review Committee, et membre et Président de la Commission Constitutionnelle de la Jamaïque entre 1992 et 1994. En 1993, il a siégé en tant que membre de l'équipe de révision juridique de l'Université de West Indies. De 1995 à aujourd'hui, il a été Président du Conseil Juridique National de Jamaïque. Il a été nommé membre de la Commission du Service de police en 2003.

En 1999, Dr Barnett a reçu l'Ordre de la Jamaïque pour sa contribution exceptionnelle à la jurisprudence et à l'éducation juridique dans la région Caraïbe. Il a été nommé à la Commission régionale de la magistrature et des services juridiques de la Cour de justice des Caraïbes le 21 aout 2003 et a été reconduit dans ses fonctions le 20 aout 2010.